

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le **26 janvier 2024**, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Etaient présents : M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absente excusée : Mme Lydie ROBERT

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Laëtitia BOBEL, MM. Marien DUFOURD, Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-01 : PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} classe

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

M. le Maire expose au conseil municipal que suite à la demande d'intégration dans la filière administrative d'un agent et aux besoins du service administratif, il propose de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet, à compter de ce jour,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Mur sur Allier le 26 janvier 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE